



Quelle organisation pour l'astreinte ?

NORMANDIE

Les négociations en cours aujourd'hui autour de l'organisation des horaires d'astreinte posent question sur plusieurs points.

- Comment en est-on arrivé à ce point ?
- Quelle solution mettre en place pour garantir l'efficacité du service public tout en respectant le code du travail.
- Qui doit payer cette réorganisation ?

- Il ne faut pas être dupe pour comprendre que la fermeture des agences d'exploitation de Livarot ; Falaise ; Trouville ; Cabourg ; Douvres ; Villers Bocage ; Vire ; et plus anciennement Cagny et Honfleur, a généré une explosion des kilomètres et par conséquent une augmentation exponentielle des heures supplémentaires nécessaire à un service public digne de ce nom.
- La seule solution viable à notre avis pour concilier tous les impératifs passe par la création d'une équipe d'astreinte de nuit (*voir propositions de Sud Energie de juin 2012*) dans chaque exploitation, ce qui implique la création par l'embauche d'une équipe supplémentaire sur chaque site avec évidemment les moyens équivalents en matériels et en véhicules.
- Enfin, dernière question, qui doit payer ?, et bien simplement les responsables de cette situation, c'est à dire nos directions.

Toutes les autres propositions actuelles discutées par les OS en organismes ne sont que foutaise et poudre aux yeux.

De plus on risque fort de dégrader le peut d'organisation qui règne actuellement, au mépris de la sécurité des agents et des usagers.

S.U.D. ENERGIE NORMANDIE

8/10, Promenade du fort14000 CAEN

sudenergienormandie@orange.fr
06.23.10.70.18

06.12.55.49.98